



**N° 22.15
CREATION DE POSTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Le bureau dûment convoqué le 25 février
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 02 mars 2022
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 26 et 27,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la réussite d'un agent du service RH au concours de rédacteur,

Il est proposé

- La création d'un poste de rédacteur territorial au sein du service RH

Tableau des effectifs mis à jour - au 2 mars 2022

	Nombre total de postes
Dir. Ets pub. 20 à 40	1
Attaché HCL	1
Attaché principal	1
Rédacteur Territorial	2
Rédacteur ppal 2Cl	1
Rédacteur ppal 1ere Cl	1
Adjt administratif	3
Adjt administratif Ppal 2Cl	5
Adjt administratif Ppal 1Cl	2
Ingénieur	1
Ingénieur Ppal	2
Technicien	1
Technicien Ppal 1Cl	3
Agent de maîtrise	4
Agent de maîtrise Ppal	5
Adjoint technique TC	64
Adjoint technique TNC 50%	1
Adjt technique Ppal 2Cl	37
Adjt technique Ppal 1Cl	31
Grade non statutaire	4
Total général	170

Le poste d'origine sera supprimé après avis d'un prochain CT

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et
les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 16 février 2022

Michel FAYET,
Président

